

Réunion du Conseil Municipal du 4 octobre 2019

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le 4 octobre, le Conseil Municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LOMBARD Gérald, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2019

Présents : Mme CORNIER Andrée, Mme FELISAZ Véronique, Mme HUITEL Christine, M. LOMBARD Gérald, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. BRON Michael, M. ELIE Michel, M. TISSOT Alain, M. GERMAIN Jean-Claude, M. COLLOUD Amaury

Excusés : néant

M. Olivier DUBOIS a été élu secrétaire.

Le conseil Municipal approuve le compte rendu du 6 septembre 2019.

INTERCOMMUNALITE

➤ PLUi-H

Un point est fait sur l'avancée du dossier et des problématiques de définition des OAP (orientation d'aménagement et de programmation) sur la commune. La date du 15 octobre fixée précédemment pour l'arrêté du PLUi-H est repoussée au 26 novembre. La commune continue de travailler avec le cabinet en charge du dossier pour la prise en compte de ses remarques.

➤ Modification des statuts de la CCHC

Afin de se mettre en conformité avec la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui confie aux assemblées délibérantes des EPCI le soin de définir l'intérêt communautaire des compétences qui leur sont transférées, la CCHC doit modifier ses statuts. Après explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de statuts.

➤ ZAE de Lullin

Pour finaliser les acquisitions foncières de la ZAE de Moulin Dessailly à Lullin, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter le transfert en pleine propriété, au profit de la CCHC et à un prix de 17€/m² des parcelles B1287 et B1483 appartenant à la commune de Lullin
Cette délibération est approuvée à l'unanimité

URBANISME

Mr le Maire présente les dernières avancées du projet de lotissement situé « Au Barde »
Après le dépôt du permis d'aménager par la société Foncier Conseil Nexity, il reste à finaliser l'aménagement nécessaire à l'accès sur la RD26, en accord avec le Département.

Il rappelle que le choix pour le financement de ces travaux, qui seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, est un PUP (Projet Urbain Partenarial).

Ce dernier prévoit que la Sté Foncier Conseil Nexity cofinancera ce projet à hauteur de 50% dans la limite de 100.000 € HT.

La commune a déjà sollicité le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention pour la partie restant à sa charge. Une première subvention a déjà été accordée en 2019 au titre du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) à hauteur de 43.000 €. Une seconde demande sera présentée en 2020 pour le reliquat de sa quote-part. Le conseil municipal approuve ce PUP à l'unanimité

BUDGET

La Direction Générale des Finances Publiques de Thonon à fait parvenir à la commune les restitutions relatives au contrôle hiérarchisé de la dépense pour l'année 2018. Lecture en est faite au conseil par Mr le Maire qui répond aux questions posées.

DIVERS

- Démission d'un agent
Sylvain COLLOUD a souhaité démissionner de son poste. La commune a accepté cette démission et, compte tenu des congés qui lui restaient à prendre, il sera rayé des cadres au 31 octobre 2019.
Pour l'instant, la commune s'oriente plutôt, concernant son remplacement, sur la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

QUESTIONS DIVERSES

- La réception des travaux du périmètre du captage du Linage est programmée pour le 18 octobre prochain.
- Notre assureur a missionné un expert concernant le sinistre électrique survenu dans la salle polyvalente le 12 mars 2019.

Prochain conseil municipal le 8 novembre 2019 20 h.

Le Maire,
Gérald LOMBARD.

